

Colloque

La fin du sans-abrisme à Namur ? C'est possible !

Mardi 11 septembre 2018

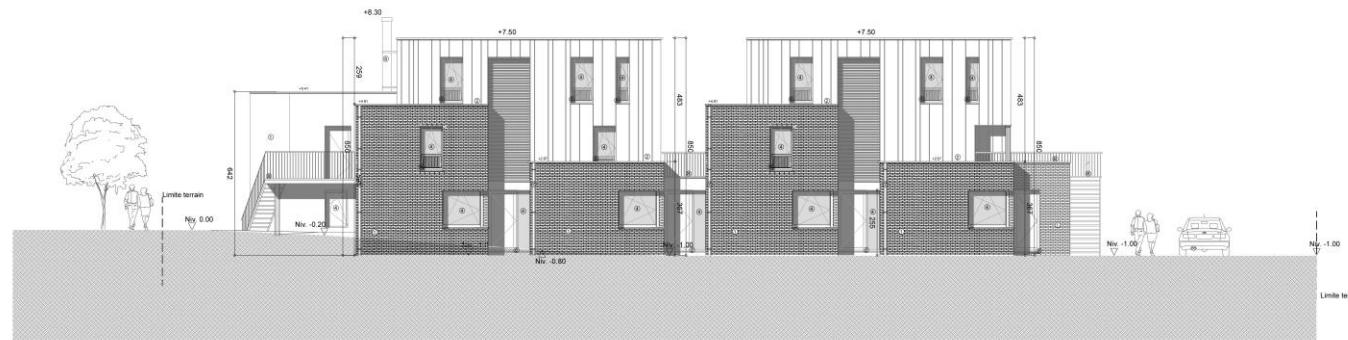
Marc Berghen



Une réponse au sans-abrisme ? Le logement public !

Le logement public contemporain

Quelques exemples récents



Des projets modernes



Respectueux du cadre bâti



Des résultats de partenariat et de collaboration avec le privé



Des résultats de partenariat et de collaboration avec le public / politique local





Des usages diversifiés





Des projets variés



De l'architecture contemporaine



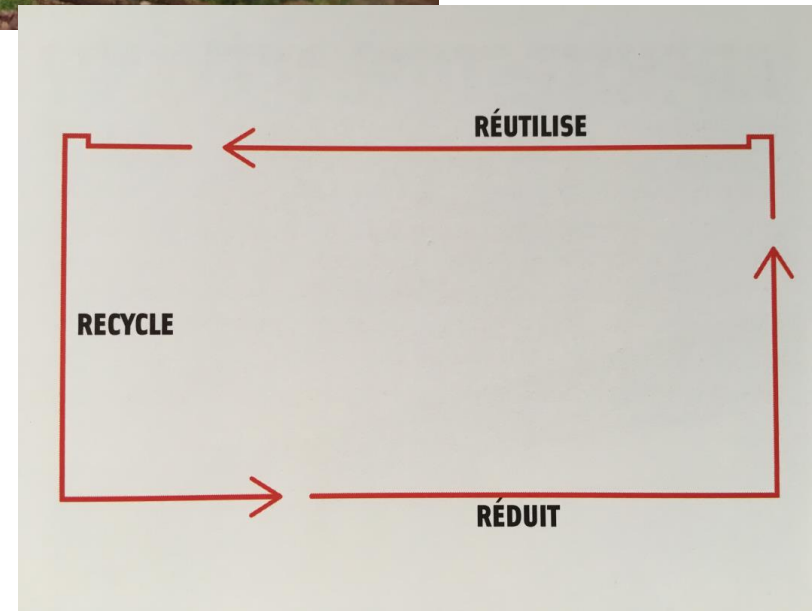
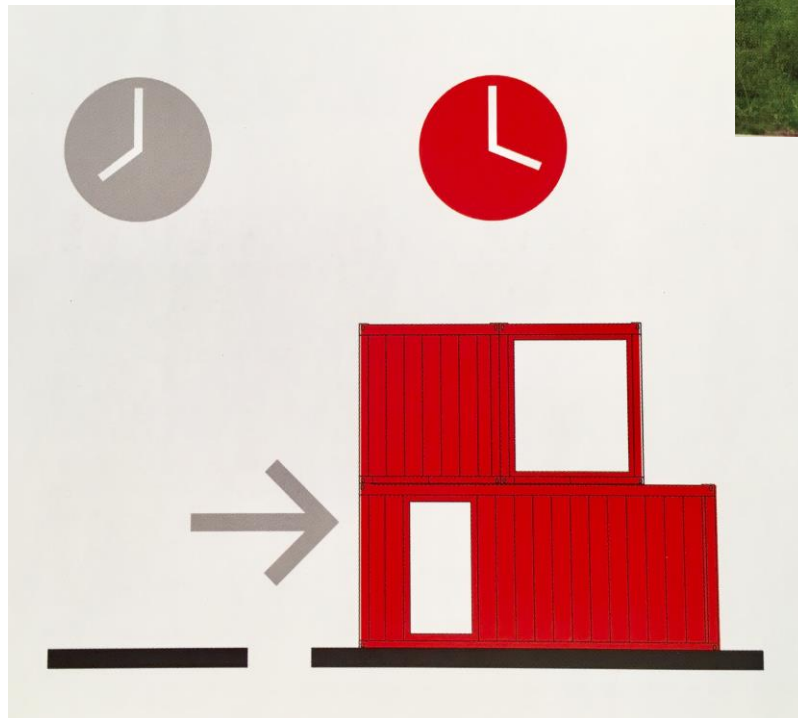


Des rénovations impressionnantes

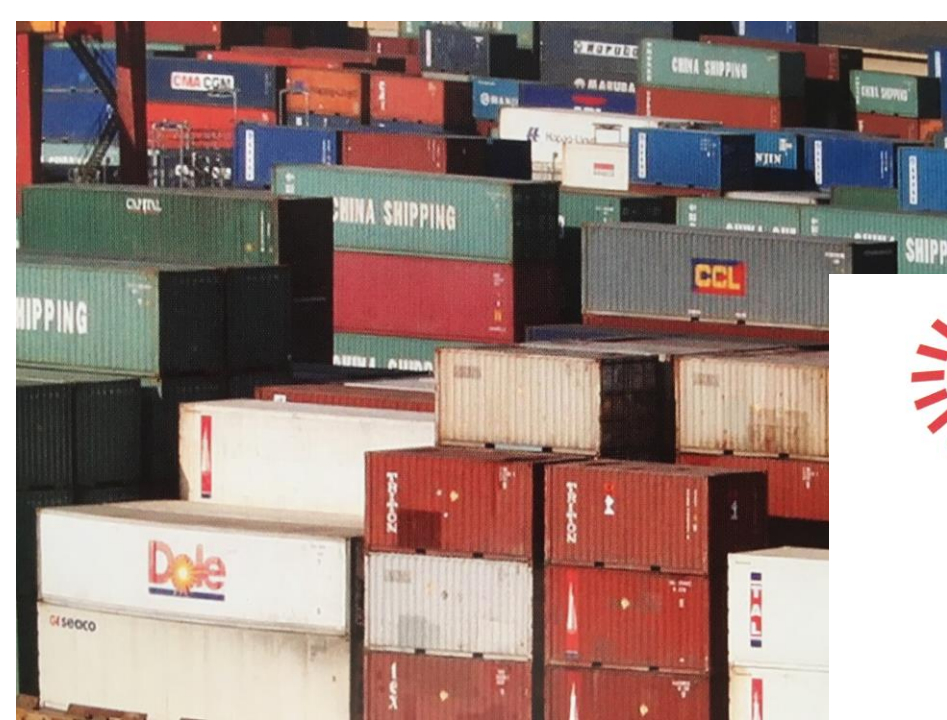


Innovation en architecture publique

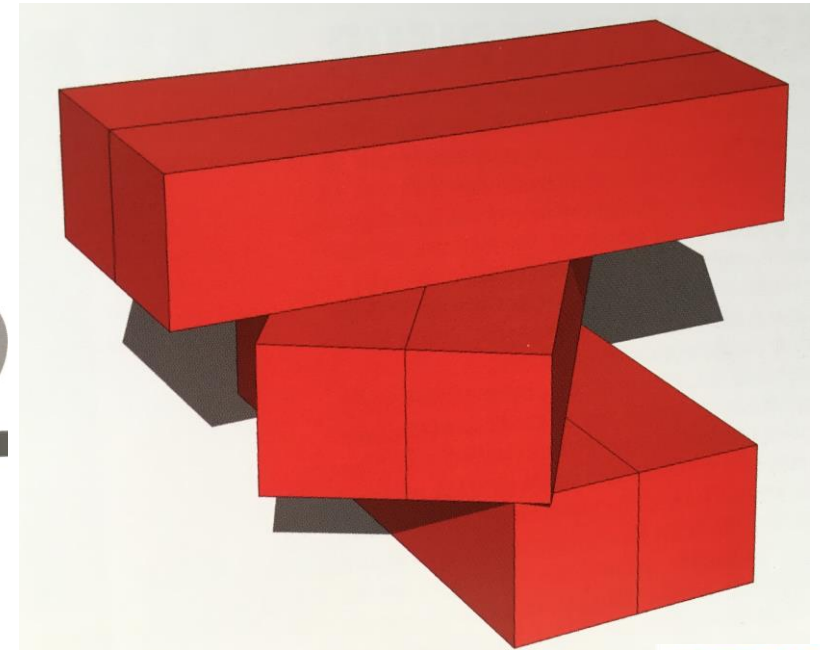
- Rapidité de mise en œuvre
- Mobilité
- Budget



D'autres qualités intrinsèques:



Robustes, résistants et durables



Empilables

Variété importante d'usages

(shop, bureau, resto, logement, ...)



Etapas logiques de développement

1. Utilisation conceptuelle



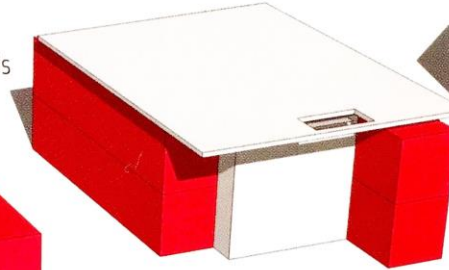
2. Espace agrandi (hydraulique)



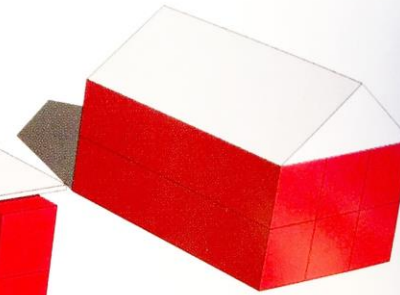
3. Projets plus grands



4. Combinaison avec d'autres matériaux



5. Approche du préfabriqué standard



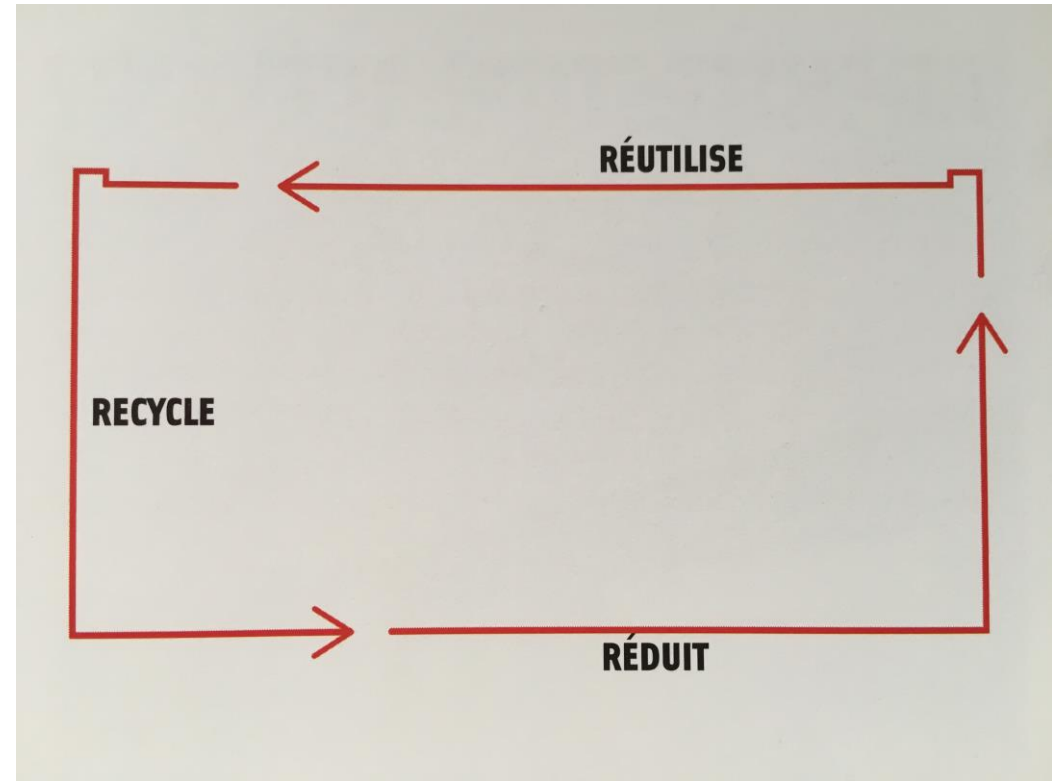
Des briques « élémentaires » de l'architecture de conteneurs ou de l'architecture modulaire...



À l'aménagement intérieur



Architecture de société innovante



Politique du logement et fin du sans-abrisme

Constitution: Art. 23:

Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Ces droits comprennent notamment :

1° le droit au travail et au libre choix d'une activité professionnelle dans le cadre d'une politique générale de l'emploi, visant entre autres à assurer un niveau d'emploi aussi stable et élevé que possible, le droit à des conditions de travail et à une rémunération équitables, ainsi que le droit d'information, de consultation et de négociation collective;

2° le droit à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique;

3° le droit à un logement décent;

4° le droit à la protection d'un environnement sain;

5° le droit à l'épanouissement culturel et social ;

6° le droit aux prestations familiales.

RSUN:

« S'il existe une série de droits fondamentaux (droits aux soins, droit au travail, ...), le droit au logement est la condition sine qua non pour une intégration durable dans la cité et un épanouissement des personnes concernées.

Comment peut-on en effet se sentir sécurisé, se projeter dans l'avenir, avoir une famille sans même avoir un toit ?

Si ce toit peut prendre des formes différentes, il est la base indispensable pour une émancipation et pour une insertion.»



Merci pour votre attention.

